

# Champagne ! Flori gagne contre Macron !

écrit par Christine Tasin | 14 décembre 2022





Belle victoire, et, surtout excellente jurisprudence pour tous les amoureux de la liberté et surtout pour tous les anti-salopards qu'on a le droit de caricaturer et de pourfendre !

Macron et Dupond-Moretti ont mangé leur chapeau...

*Merci à Pikachu qui nous a signalé le tweet ci-dessous*

*La Cour de Cassation a annulé ce jour par un arrêt historique en matière de liberté d'expression les peines qui m'avaient été infligées à Toulon et devant la cour d'appel d'Aix en Provence. Le Président Macron est donc débouté, je peux continuer d'écrire sur les murs. [pic.twitter.com/QplzhxcNYo](https://pic.twitter.com/QplzhxcNYo)*

*– Flori Michel-Ange (@MichelFlori) [December 13, 2022](#)*

**La Cour de cassation a donc décidé que Résistance**

républicaine interprète correctement la loi :

**Macron en Hitler ou Pétain : est-ce une injure de dire la vérité ?**

Pour rappel quelques oeuvres, bien vues, ô combien de Flori :



<https://resistancerepublicaine.com/2016/07/24/coup-de-chapeau-a-michel-ange-flori-qui-harcele-le-gouvernement-avec-ses-gigantesques-panneaux-publicitaires/>





MACON 1<sup>er</sup>

CECI N'EST  
PAS

UN MONTAGE

YQUE

FLORI



**Bravo Michel-Ange tu es notre porte-parole !**